



Bulletin départemental n°259

Du 12 octobre 2017



Sommaire:

Pôle 1er degré :

- Inscription sur la liste d'aptitude aux emplois de directeurs d'établissement d'éducation spécialisée et adaptée
- LADE 2018

Pôle des élèves :

Concours de scrabble scolaire 2017-2018

P1D – le 05/10//2017

**Inscription sur la liste d'aptitude aux emplois de
directeurs d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée**

Référence : Note de service P1D du 12/10/2017

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi : Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22)
Sabine CANAVESE (04.90.27.76.44)

J'attire votre attention sur la note de service citée en référence relative l'inscription sur la liste d'aptitude aux emplois de directeurs d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée.

Attention :

La notice d'inscription dûment complétée et signée devra être transmise au supérieur hiérarchique en **double exemplaire pour le vendredi 15 décembre 2017**, délai de rigueur.

Le supérieur hiérarchique fera parvenir le dossier revêtu de son avis, à la direction académique - Pôle 1^{er} degré - **pour le 22 décembre 2017**.

Les candidats joindront pour chaque dossier 2 enveloppes timbrées au tarif urgent, libellées à leur adresse.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du Pôle 1^{er} degré - Moyens - RH



Avignon, le 12 octobre 2017

**Pôle 1^{er} degré -
Moyens -
Ressources Humaines
(P1D)**

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC

Sibylle BORREDA
Sabine CANAVESE

Téléphone
04 90 27 76 22
04 90 27 76 44
Fax
04 90 27 76 75

Mél.
pole.1d84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et
les professeurs des écoles spécialisées

s/c Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription

**Objet: Inscription sur la liste d'aptitude aux emplois de directeurs d'établissement
d'éducation adaptée et spécialisée institués par le décret n°74-388 du 08/05/1974.**

Références : Décret n°74-388 du 08/05/1974 (B.O du 23/05/1974)
Circulaire ministérielle n°75-006 du 06/01/1975 (B.O du 09/01/1975)

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les modalités d'inscription sur les listes d'aptitude
aux emplois de direction :

- Ecole élémentaire spécialisée,
- Ecole annexe et d'école d'application,
- Ecole comportant au moins trois classes spécialisées et Ecole d'éducation spéciale,
- Centre médico-psychopédagogique.

I – Conditions exigées

Peuvent être inscrits aux emplois de :

- *Directeur d'école comportant au moins trois classes spécialisées et/ou de centre
médico-psychopédagogique*, les instituteurs et professeurs des écoles :
- âgés de trente ans au moins,
- titulaire du diplôme de directeur d'éducation adaptée et spécialisée (DDEAS) ou à
défaut du DDEAS, justifiant d'au moins huit années de services effectifs dont cinq
années dans l'enseignement spécial en qualité d'instituteur et/ou professeur des
écoles et titulaire du CAPA-SH. S'agissant de la direction de CMPP, l'option G du
CAPA-SH est requise.

II – Candidatures

La liste d'aptitude est annuelle. Les candidats doivent remplir en deux exemplaires la notice d'inscription **au plus tard pour le vendredi 15 décembre 2017** à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription chargé de les remettre à la direction des services départementaux de l'éducation nationale, pôle 1^{er} degré – bureau du mouvement – **avant le vendredi 22 décembre 2017**.

Les candidats à plusieurs emplois rempliront deux notices pour chaque emploi sollicité, **et joindront pour chaque dossier 2 enveloppes timbrées au tarif urgent, libellées à leur adresse**.

Les candidats prennent l'engagement d'accepter le poste qui leur sera éventuellement attribué, sous réserve qu'il soit situé dans le département d'origine.

III Les entretiens

Tous les candidats seront convoqués devant la commission académique chargée de proposer les inscriptions sur la liste d'aptitude aux emplois de directeur d'établissement adaptée et spécialisée au titre de l'année scolaire 2018/2019.

Signé

Christian PATOZ

P.J. : Dossier de candidature

**NOTICE DE CANDIDATURE A L'EMPLOI DE DIRECTEUR SPECIALISE
RENTREE SCOLAIRE 2018/2019**

DEPARTEMENT :

Choix de la spécialité :

- (a) 1 - Ecole élémentaire spécialisée
 (a) 2 - Ecole annexe et école d'application
 (a) 3 - Ecole comportant au moins 3 classes spécialisées et Ecole d'Education spéciale
 (a) 4 - Centre médico-psychopédagogique

FICHE DE RENSEIGNEMENTS :

NOM - PRENOM :

NOM de jeune fille :

Date et lieu de naissance :

ETAT CIVIL (b) : Célibataire – Marié(e) – Veuf - Veuve – Divorcé(e)

Nombre d'enfant(s) à charge et date(s) de naissance :

Adresse personnelle pour envoi de la convocation **(f) :**

..... N° Portable :

Mail : Conjoint(e) : Profession

Poste actuel: (Adresse, Téléphone, fax de l'établissement, la classe où le service est assuré).

.....

Date d'installation dans le poste :/...../.....

EN QUALITE DE (b) : Chargé d'Ecole – Adjoint – Directeur d'école

Date d'entrée à l'Ecole normale ou I.U.F.M. :/...../..... Date de sortie :/...../.....

DIPLOMES (c): B.E B.S.....

B.E.P.C BAC.....

D.D.E.A.S

AUTRES (d).....

TITRES: C.F.E.N..... C.A.P.....

D.E.S.I..... D.P.P.E

C.A.E.A.A. ou C.A.F.I.M.F.....

C.A.E.I. ou C.A.P.S.A.I.S ou C.A.P.A-SH..... Option.....

Ancienneté de Services au 31 décembre dernier (e) :ans.....mois.....jours

Echelon au 31 décembre dernier: Ancienneté dans l'échelon :.....ans.....mois.....jours

2 dernières notes d'inspection :/ 20 date :

...../ 20 date :

- (a) mettre une croix dans la case correspondante à l'emploi sollicité
(b) encadrer en rouge la mention choisie
(c) encadrer en rouge la mention choisie et ajouter la date d'obtention
(d) énumérer en précisant la date d'obtention
(e) service de remplaçant : stagiaire – titulaire
(f) joindre 2 enveloppes timbrées, libellées à vos nom et adresse

ETAT DES SERVICES : (stagiaire-titulaire)

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION	FONCTIONS EXERCEES	Période du..... Au..... inclus	Durée		
			ans	mois	jours
2/4					

DIRECTIONS D'ECOLES successivement assurées :

Dates	nbres de classes	Nom de l'école	localité
du au			

Avez-vous déjà été candidat(e) à une ou des sessions précédentes ?
Si oui, laquelle ou lesquelles ?
.....
.....

VŒUX D'AFFECTATION : (à titre indicatif)

-
-
-
-
-
-

ENGAGEMENT :

Je m'engage à accepter le poste qui me sera éventuellement proposé sous réserve qu'il soit situé dans mon département d'exercice (département d'origine).

A, le

Signature du candidat :

AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE,
OU DE L'INSPECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE,
sur les aptitudes du candidat aux fonctions de direction :

1. Ponctualité :.....
Dynamisme :.....
Participation aux œuvres post et périscolaires :.....

3/4

2. Qualités de tenue, d'éducation et de caractère :.....

- Rapports avec l'administration :.....
- Rapports avec les collègues :.....
- Rapports avec les parents d'élèves :.....
- Rapports avec les élèves :.....

3. Intérêt pour le travail administratif et l'organisation :

- Aptitude à s'adapter aux règles administratives.....
.....
- Aptitude à la rédaction administrative et à l'expression orale en public
.....
- Goût pour les responsabilités
.....
- Qualités d'animateur
.....

APPRECIATION GENERALE ET CONCLUSION :

Date et signature :

AVIS DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE :

Date et signature :

LISTE D'APTITUDE AUX EMPLOIS DE DIRECTEURS D'ETABLISSEMENT D'EDUCATION ADAPTEE ET SPECIALISEE

ETAT DES POSTES VACANTS RENTREE 2018/2019

DEPARTEMENT : VAUCLUSE

CATEGORIES D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOI A POURVOIR	NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT
Ecole élémentaire spécialisée		
Ecole annexe et école d'application		
Ecole comportant au moins trois classes spécialisées et école d'éducation spéciale		
Centre médico – psychopédagogique		



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Aix-Marseille
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

Avignon, le 12 octobre 2017

**Pôle 1^{er} degré
Moyens - RH**

Dossier suivi par
Dalila BROOKS
Eva NEVES DA ROCHA

Téléphone
04 90 27 76 27
04 90 27 76 68
Fax
04 90 27 76 75

Mél
dalila.brooks.
@ac-aix-marseille.f
eva.neves-da-roch
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon
cedex 4

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les enseignants du premier degré

s/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription du premier degré
s/c de Mesdames et Messieurs
les principaux de collège
s/c de Monsieur le directeur de l'EREA

**Objet : Liste d'aptitude 2018 aux fonctions de directeur d'école maternelle ou
élémentaire de deux classes et plus**

**Réf. : Décret n°89-122 du 24 février 1989 modifié
Note de service n° 2002-023 du 29/01/02 (BO du 7 février 2002)**

Nul ne peut être nommé à titre définitif sur un emploi de direction s'il n'a pas été inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école.

I/ Conditions d'inscription

1/ Ancienneté

Pour faire acte de candidature, les instituteurs et professeurs des écoles doivent justifier de deux ans de service, dans l'enseignement préélémentaire ou élémentaire.

- La durée des services effectifs s'apprécie au 1^{er} septembre 2018, année scolaire au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie.
- Les périodes de formation à l'ESPE des professeurs des écoles stagiaires ne sont pas prises en compte.
- Les services effectués à temps partiels sont décomptés au prorata de leur durée.
- La condition d'ancienneté n'est pas opposable aux personnels faisant fonction de directeur pour la présente année scolaire.

2/ Validité de la liste d'aptitude

L'inscription sur la liste d'aptitude départementale demeure valable trois années scolaires. Durant cette période, l'inscription n'a donc pas à être sollicitée de nouveau. Les instituteurs et professeurs des écoles inscrits sur les listes d'aptitude de 2015 et 2016, dans le Vaucluse, ne doivent pas faire un nouvel acte de candidature.

3/ Diverses modalités d'inscription

A/ Inscription de plein droit

Pour être inscrits de plein droit sur la liste d'aptitude, les enseignants concernés par les situations ci-après, doivent faire acte de candidature et seront dispensés d'entretien :

- Les instituteurs et professeurs des écoles faisant fonction de directeur d'école pour la présente année scolaire et qui auront reçu un avis favorable de leur IEN.
- Les instituteurs et professeurs des écoles inscrits sur la liste d'aptitude 2016 ou 2017 d'un autre département jusqu'au terme de la durée de validité de l'inscription, c'est-à-dire l'année scolaire 2018-2019 ou 2019-2020.

B/ Inscription sur la liste d'aptitude soumise à entretien

Tous les candidats qui n'entrent pas dans les catégories citées précédemment seront convoqués à un entretien.

C/ Dispense d'inscription

Pourront être nommés directeurs lors du prochain mouvement, sans avoir à solliciter leur inscription sur la liste d'aptitude, les personnels suivants :

- les enseignants ayant déjà la qualité de directeur d'école dans leur département d'origine, qui demandent, à la suite d'une mutation dans le Vaucluse, à continuer d'exercer ces fonctions ;
- les enseignants nommés directeurs (après inscription sur liste d'aptitude), qui ont interrompu ces fonctions mais les ont exercées durant au moins 3 années scolaires, consécutives ou non.

III/ Etablissement de la liste d'aptitude – Nomination

1/ Commissions départementales

Les candidatures sont soumises à l'avis d'une commission départementale présidée par le directeur académique ou son représentant. Elle comprend, en outre, un inspecteur de l'éducation nationale et un directeur d'école.

Les entretiens se dérouleront en janvier-février 2018. Les candidats seront informés individuellement de la date et du lieu de l'entretien.

2/ Etablissement de la liste d'aptitude

Après consultation de la commission administrative paritaire, le directeur académique arrête la liste d'aptitude. Le nombre d'inscrits sur cette liste d'aptitude ne peut excéder quatre fois le nombre total d'emplois à pourvoir.

3/ Nomination - Formation

Les candidats seront avisés individuellement de leur inscription ou non-inscription sur la liste d'aptitude.

La nomination en qualité de directeur d'école ne peut intervenir que dans le cadre du mouvement annuel.

Il appartient aux candidats de demander à participer au mouvement. Les enseignants nommés sur un poste de directeur d'école seront convoqués individuellement aux stages obligatoires préalablement à la prise de fonction.

III/ Instruction des candidatures

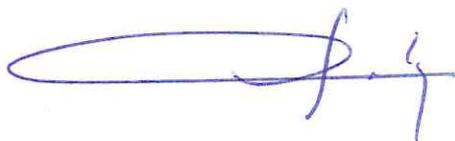
1/ Présentation de la candidature

Elle se fera au moyen de l'imprimé dont le modèle est joint en annexe, il est également disponible sur le site de la direction académique.

- Un exemplaire sera renvoyé directement à la direction académique, Pôle 1^{er} degré, **pour le lundi 20 novembre 2017**, délai de rigueur (cachet de la poste faisant foi), accompagné d'une enveloppe libellée à l'adresse du candidat,
- Un exemplaire, auquel seront annexées les copies des 2 derniers rapports d'inspection, sera transmis à l'IEN de la circonscription, **pour la même date**.

2/ Calendrier des opérations

Lundi 20 novembre 2017	date limite de réception des candidatures
Vendredi 15 décembre 2017	retour à la direction académique au pôle 1 ^{er} degré des candidatures revêtues de l'avis de l'inspecteur de l'éducation nationale.
Janvier / Février 2018	commission d'entretien
Février 2018	consultation de la commission administrative paritaire



Christian PATOZ

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR D'ECOLE
ANNEE 2018 - 2019**

Nom :
(en lettres capitales)

Prénom :

Nom de naissance :

Date et lieu de naissance :

Poste occupé en 2017-2018:

Ecole :

Adresse :

Ville :

Occupez-vous des fonctions de direction cette année ? : oui non

Circonscription :

Avez-vous déjà été inscrit sur une liste d'aptitude de directeur ? oui non

Si oui : en quelle année pour quel département :

Ancienneté de services au 1er septembre 2018 : ans mois jours

(Les services effectués à temps partiel sont décomptés au prorata de leur durée).

Notes d'inspection (les 2 dernières) :

Note :/20 Date :

Note :/20 Date :

Joindre copie des deux derniers rapports (concerne l'envoi à l'IEN)

TSVP

Etat des services :

établissement d'affectation	/	fonctions exercées	/	période (du...au....)
	/		/	
	/		/	
	/		/	
	/		/	
	/		/	
	/		/	
	/		/	
	/		/	

Vœux d'affectation (à titre indicatif) (2) :
(2) entourer la réponse correcte

A- Vœux ouverts à tous les postes de direction dans le département ?

OUI NON

B- Vœux limités à plusieurs écoles ?

OUI (préciser lesquelles) :
 NON

C- Vœux limités à une école ?

OUI (préciser laquelle) :
 NON

Participation aux œuvres complémentaires de l'école (le cas échéant préciser)

Fait à, le

Signature du candidat :

La loi 78-17 du 5 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre gestionnaire.

Rappel : **Pour le lundi 20 novembre 2017**, délai de rigueur, 1 exemplaire à la DSDEN 84 Pôle 1^{er} degré accompagné d'une enveloppe libellée à l'adresse du candidat / 1 ex à l'IEN de la circonscription accompagné des copies des deux derniers rapports d'inspection.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

Pôle des élèves

Référence
2017

Dossier suivi par
Estelle Cappello

Téléphone
04 90 27 76 91

Fax
04 90 27 76 79

Mél.
estelle.cappello
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Avignon, le 10 octobre 2017

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
à

Mesdames et Messieurs les inspectrices et
inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement
publics

Objet : Concours nationale de Scrabble en école élémentaire et en collège

La fédération française de Scrabble organise depuis 2003 un concours annuel qui s'adresse aux écoliers et aux collégiens.

Le concours 2018 est destiné aux élèves des écoles élémentaires de la classe de CE2 à la classe de CM2, de 6^{ème} et 5^{ème} débutants dans la pratique du Scrabble et n'ayant pas déjà participé à des ateliers spécifiques Scrabble.

L'épreuve se déroule en une seule fois sur une durée de trente minutes. Le concours est strictement individuel. Les élèves ayant obtenu les meilleurs résultats participeront à une finale locale. Au moins un enfant par établissement sera sélectionné. Cette finale locale est qualificative pour la finale régionale, elle-même qualificative pour la finale nationale. Celle-ci se déroulera à Paris à Paris le 26 mai 2018 et regroupera les 100 élèves de toute la France ayant obtenu les meilleurs résultats.

Vous trouverez ci-joint le règlement du concours.

Par ailleurs, la fédération peut accompagner la mise en place d'une activité Scrabblant dans la classe.

Je compte sur votre soutien pour favoriser cette action et par avance vous en remercie.



Christian PATOZ

CONCOURS DE SCRABBLE SCOLAIRE 2017-2018

30 Septembre 2017

À l'attention des directeurs d'écoles élémentaires et principaux de collèges

Madame, Monsieur,

Une convention cadre établie en 2012 et renouvelée en 2015 lie la Fédération Française de Scrabble (FFSc) au Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (texte disponible sur <http://www.ffsc.fr/jeunes.php?page=accueil>).

Cette convention engage notamment la FFSc à organiser des concours scolaires. Dans ce contexte, elle organise chaque année un grand Concours de Scrabble scolaire à l'intention des élèves des écoles élémentaires (**CE2 à CM2**) et des collèges (**6^e-5^e**), concours que nous relayons à l'échelon régional.

Ci-joint, vous trouverez tous les documents nécessaires pour faire participer vos élèves à l'édition 2017-2018, à savoir :

- 1) Le règlement de l'épreuve
- 2) La feuille de jeux
- 3) Les consignes et solutions
- 4) Un fichier Excel à remplir par vos soins (liste des élèves participants)

La durée du test n'est que de 30 minutes et nous nous chargeons de sa correction. Il pourra être disputé dans votre établissement à la date de votre convenance. Les feuilles de jeux sont à renvoyer au plus tard le **30 novembre 2017** au référent indiqué ci-dessous, accompagnées obligatoirement d'un envoi par courriel de la liste des élèves au format Excel.

Si vous le souhaitez, vous pouvez préalablement à la passation du test familiariser vos élèves avec le support en les entraînant sur des modèles d'éditions antérieures du concours, que vous trouverez ici : <http://www.ffsc.fr/jeunes.php?page=concours>.

Les élèves ayant obtenu les meilleurs scores participeront à une finale locale (lieu et date vous seront communiqués ultérieurement) consistant en une initiation au Scrabble Duplicate, suivie d'une partie spécialement adaptée aux jeunes (cette épreuve se déroule hors temps scolaire). Chaque établissement aura au moins un représentant sélectionné. Les meilleurs participants à la finale locale pourront se qualifier pour la finale régionale, voire la finale nationale programmée le **26 mai 2018** à Paris.

Si par ailleurs vous êtes intéressé par la mise en place d'une activité Scrabble dans votre classe ou sur le temps périscolaire, n'hésitez pas à nous contacter. Nous pourrions vous y aider, en vous proposant notamment aide matérielle et formation.

Vous pouvez visionner à cette adresse <http://www.ffsc.fr/scolaires.php?page=videos> un montage vidéo présentant les moments-clés d'une séance de Scrabble filmée dans une classe de CM2, puis le point de vue d'un inspecteur de l'Éducation Nationale. Ce type d'activité est parfaitement transposable au collège, dans le cadre des enseignements obligatoires, de l'accompagnement éducatif ou d'un atelier périscolaire.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos bien sincères salutations.

Mme Colette FERRER 238 Rue Cime de Vière 84240 CABRIERES D'AIGUES
Délégué scolaire du comité de Provence
Tél. : 06 89 53 23 93- Courriel : colettemjeanne@orange.fr

CONCOURS DE SCRABBLE SCOLAIRE 2017-2018

HISTORIQUE

Organisé au départ par les comités régionaux (1^{re} édition en Auvergne et Dauphiné-Savoie en 2003/2004) sur le modèle suisse, ce concours a pris de l'ampleur (**près de 30000 enfants ont participé en 2016-2017**). Il est pris en charge par la Fédération depuis 2008.

OBJECTIFS

Faire découvrir le Scrabble duplicate aux enfants et à leurs familles, sensibiliser les enseignants en vue de la création de clubs scolaires.

PUBLIC VISÉ

Ce concours s'adresse aux élèves de primaire (CE2-CM1-CM2) et de collège (6^e-5^e), prioritairement à ceux ne pratiquant pas le scrabble ou débutant dans cette discipline. On ciblera en priorité les établissements scolaires proches d'un club civil ou d'un club jeunes.

DÉROULEMENT

- **Phase 1 : dans les classes**

Une feuille de jeux (préparée par la Direction Nationale du Scrabble Jeunes et Scolaires, durée : 30 minutes) est proposée à tous les élèves des classes participantes, sous la direction des enseignants.

- **Phase 2 : finale locale**

Les élèves ayant obtenu les meilleurs résultats sont qualifiés pour jouer une partie de 8 coups (préparée par la DNSJS) après une initiation à la formule duplicate. Il est souhaitable que les finales locales aient lieu au plus près des établissements participants.

- **Phase 3 : finale régionale**

Organisée par le comité régional, elle regroupe les meilleurs élèves de chaque finale locale et sélectionne pour la finale nationale.

- **Phase 4 : finale nationale**

Depuis 2012, **une finale nationale** est organisée par la DNSJS en fin de saison en région parisienne. Chaque comité dispose d'un nombre de places fonction du **nombre de participants aux finales locales**.

QUI FAIT QUOI ?

- **Calendrier**

Les dates limites pour chaque phase sont fixées par la DNSJS : **30 novembre** pour le retour des feuilles de jeu, **24 mars** pour l'organisation des finales locales, **28 avril** pour la finale régionale. La finale nationale aura lieu le **26 mai** à Paris.

- **Démarchage des établissements scolaires**

La DNSJS informe le Ministère de l'Education Nationale, dans le cadre de sa convention avec la FFSc, mais l'information redescend rarement jusqu'aux établissements scolaires. Aussi, il est indispensable de compléter par une diffusion locale.

Deux stratégies possibles et complémentaires :

- demande du **comité** à l'inspection Académique de diffuser le concours dans les écoles et les collèges.
- démarchage direct des établissements par les **clubs** dans les secteurs visés.

Le comité, par l'intermédiaire de son délégué scolaire régional, désigne un **référent** pour chaque zone géographique.

- **Correction des feuilles de jeu**

Elle est réalisée par le **référent**, qui transmet à l'établissement ses résultats, ainsi que la liste des qualifiés pour la finale locale et les courriers à remettre aux élèves concernés. Les conditions de passation du test pouvant être très différentes d'une classe à l'autre, il est préférable de ne pas fixer une barre de qualification uniforme. Le nombre d'élèves qualifiés dépend de la capacité d'accueil de la finale locale, mais il doit y avoir **au moins un qualifié par établissement** (idéalement au moins un par classe ou par groupe d'enfants).

- **Finale locale**

Elle est organisée par les **clubs volontaires** sur une demi-journée à la date leur choix. Elle est précédée d'une initiation au jeu qui peut se dérouler en ouverture de la finale ou, si c'est possible, quelques jours avant dans les établissements. Les résultats sont envoyés au délégué scolaire régional.

- **Entraînement**

Il est souhaitable que le club propose quelques séances d'entraînement aux jeunes qualifiés pour la finale régionale.

- **Finale régionale**

Le **délégué scolaire régional** compile les résultats des finales locales de son comité et sélectionne les participants à la finale régionale. Il organise la finale régionale, qui peut ou non être couplée au championnat régional jeunes et scolaires.

- **Finale nationale**

C'est une organisation fédérale prise en charge par la **DNSJS**. Les quotas attribués à chaque comité sont calculés à partir du nombre d'enfants ayant participé aux finales locales, avec un minimum d'une place par comité participant.

CONCOURS DE SCRABBLE SCOLAIRE RÈGLEMENT 2017-2018

1. Le concours est ouvert aux élèves des écoles élémentaires (CE2 à CM2) et à ceux des collèges (6^e-5^e). Il est prioritairement destiné aux élèves débutants dans la pratique du Scrabble.
A ce titre, seront exclus de la finale nationale les enfants :
 - ayant été licenciés à la FFSc avant le 1^{er} septembre 2017,
 - ayant participé aux Championnats de France Jeunes et Scolaires de l'année en cours,
 - finalistes nationaux d'une édition antérieure du concours.
2. Le concours peut être organisé dans chaque établissement **entre le 15 septembre et le 30 novembre 2017**.
L'épreuve se déroule en une seule fois sur une durée de 30 minutes.
Le concours est strictement individuel. Les participants disposent simplement de la feuille de jeux officielle, d'un stylo et d'une éventuelle feuille de brouillon vierge. La consultation d'un quelconque document est interdite (dictionnaire, liste de mots, machine, etc.).
Le dictionnaire de référence est l'Officiel du Scrabble® édition 2016.
3. L'organisation du concours étant régionale, il appartient aux établissements scolaires souhaitant participer de s'adresser au délégué scolaire régional de la FFSc (liste jointe) pour vérifier que le concours est bien organisé dans cette région et en connaître les modalités pratiques.
4. Les feuilles de jeux non corrigées sont à faire parvenir au correspondant du secteur géographique désigné par le délégué scolaire régional de la FFSc, au plus tard le **30 novembre 2017**.
Une liste des élèves participants avec nom, prénom et classe, conforme au modèle joint, doit être envoyée par courriel à ce même correspondant,
5. Les meilleurs élèves participeront à une finale locale placée sous la responsabilité des correspondants régionaux de la FFSc. Au moins un enfant par établissement participant sera sélectionné.
Les résultats de la feuille de jeux et la liste des élèves sélectionnés seront adressés aux établissements participants au plus tard début janvier 2018.
6. Cette finale locale est qualificative pour la finale régionale, elle-même qualificative pour la finale nationale.
7. La finale nationale se déroulera à Paris le **26 mai 2018** et regroupera les 100 meilleurs élèves de toute la France.
Tous les participants recevront un cadeau et un diplôme personnalisé.
Seront récompensés par une médaille les 3 premiers de 3 catégories : CE2-CM1, CM2, 6^e-5^e.
8. Les ligues d'outremer qui ne peuvent pas faire le déplacement organiseront leur propre finale le même jour, avec les mêmes parties que celles jouées à Paris. Elles recevront de la FFSc médailles et diplômes. Les résultats globaux seront cumulés ultérieurement et mis en ligne sur le site de la FFSc dans la semaine suivant l'épreuve.
9. Tout cas non prévu par le présent règlement sera réglé par la Direction Nationale du Scrabble Jeunes et Scolaires.

CONCOURS DE SCRABBLE SCOLAIRE 2017-2018

Établissement scolaire :

Adresse :

Nom de l'enseignant :

Courriel :

Ces renseignements sont strictement confidentiels et ne seront pas communiqués. Ils sont indispensables pour l'envoi des résultats et des noms des enfants qualifiés pour les étapes suivantes du Concours : finales locale > régionale > nationale.

Ne pas remplir les cases grisées, réservées aux organisateurs, merci.

Beaucoup de réussite à vos élèves !

	NOM	Prénom	CLASSE	SCORE / 40	Qualifié(e) Finale locale
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					

Concours de Scrabble Scolaire 2017/2018 – Catégorie écoles

NOM: PRÉNOM: Année de naissance :

CLASSE: ÉCOLE:

Ecris en lettres capitales au stylo-bille, utilise des mots que tu connais bien.

Les noms propres sont interdits mais tu peux conjuguer les verbes, utiliser des féminins et des pluriels.

Les voyelles peuvent avoir des accents. Tu as 30 minutes pour jouer. Bonne chance !

1. BOUCHE LES TROUS

Remplace le point par une lettre pour former un mot.

Exemple : P . CHE → POCHE /5

RE . ARD TO . PIE PA . EES SOU . ES . EROS

2. AJOUTE UNE LETTRE DEVANT

Remplace le point par une lettre pour former un mot.

Exemple : . ANGE → MANGE /5

. HANTE . LAME . RIVE

. RENDRE . METTRE

3. AJOUTE UNE LETTRE DERRIÈRE

Remplace le point par une lettre pour former un mot.

Exemple : PIE . → PIED /5

REND . RIVA . TANT . AVE . HIBOU .

4. CHOISIS LA BONNE ORTHOGRAPHE

Dans chaque ligne, entoure le mot sans faute.

PARMIS PARMI PARMIE /5

GALOP GALEAU GALAUP

PRUDANT PRUDAN PRUDENT

BASAR BAZARD BAZAR

SHOUTER CHOUTER SHOOTER

5. PROLONGE LES MOTS

Ajoute 3 lettres devant chaque mot pour former un nouveau mot.

Exemple : ... CASSE → FRACASSE /5

... FUMER ... ROUILLE ... ASSEZ

... DONNE ... PLIER

6. TROUVE DES MOTS SUR UN THÈMESur le thème de la **pâtisserie**, forme des mots avec **toutes** les lettres de chaque tirage.

FORU = /5

ELMOU =

ACEILR =

ACCHLOOT =

EEGIMNRU =

7. UTILISE CERTAINES LETTRESEn utilisant une seule fois chaque lettre, trouve un mot **d'au moins 5 lettres** commençant par la lettre en gras.

Exemple : ACELN OU → COULE

CEEHNPS → P..... /5

BCELOUS → B.....

AEEPRUS → R.....

EILOUVZ → V.....

FINOSRU → F.....

8. TROUVE TOUTES LES LETTRES FINALESAvec le tirage suivant, entoure **toutes les lettres** que tu peux mettre à la fin de chaque mot.Exemple : JOUE C I O **S** **T** U **Z**
(3 solutions : jouet, joues, jouez)

RODE C I O S T U Z /5

COU C I O S T U Z

PAR C I O S T U Z

DON C I O S T U Z

JE C I O S T U Z

CONCOURS DE SCRABBLE SCOLAIRE 2017-2018

Consignes pour les enseignants

- Il est conseillé, avant de laisser les élèves travailler seuls, de détailler collectivement les exemples proposés pour chaque type de question.
- Demander aux enfants d'écrire en majuscules d'imprimerie et de ne pas utiliser de crayon à papier. S'ils font une erreur ils peuvent rayer et écrire le mot à côté.
- Les formes conjuguées de même que les mots avec accent, les pluriels et les féminins sont autorisés. L'absence d'accent dans la rédaction d'un mot ne sera pas pénalisée.
- Le barème est d'un point par mot, soit 40 points au total.

Solutions catégorie écoles

1 BOUCHE LES TROUS

RENARD REGARD RETARD - TOUPIE - PAGÉES PALÉES PAMÉES PANÉES PARÉES
PATÉES PAVÉES PAYÉES - SOUDES SOULES SOUPES SOUTES - HÉROS ZÉROS

2 AJOUTE UNE LETTRE DEVANT

CHANTE - BLAME CLAME SLAME - DRIVE GRIVE PRIVE - PRENDRE - EMETTRE
OMETTRE

3 AJOUTE UNE LETTRE DERRIÈRE

RENDE RENDS RENDU - RIVAI RIVAL RIVAS RIVAT - TANTE - AVEC AVEN AVEU
AVEZ - HIBOUX

4 CHOISIS LA BONNE ORTHOGRAPHE

PARMI - GALOP - PRUDENT - BAZAR - SHOOTER

5 PROLONGE LES MOTS

PARFUMER - CITROUILLE DÉBROUILLE DÉGROUILLE EMBROUILLE GADROUILLE
PATROUILLE VADROUILLE VERROUILLE - DÉLASSEZ DÉPASSEZ ENTASSEZ JACASSEZ
REPASSEZ RÉVASSEZ TABASSEZ... (*liste non exhaustive*) - AMIDONNE BONDONNE
CORDONNE DINDONNE FREDONNE LARDONNE MALDONNE PARDONNE RANDONNE -
PEUPLIER REMPLIER SUPPLIER TEMPLIER

6 TROUVE DES MOTS SUR UN THÈME

FOUR - MOULE - ECLAIR - CHOCOLAT - MERINGUE

7 UTILISE CERTAINES LETTRES (*liste non exhaustive*)

PENCHES PENCHE PÊCHES PÊCHE PENCE PÊNES PENSE - BOUCLES BLOCUS BLOUSE
BOUCLE BOULES BLEUS BLOCS BLUES BOUCS BOUES BOULE BOUSE - RAPEUSE
RAPÉES REPESA REPUES RESEAU RUPÉES RAPÉE RAPES RASÉE REPAS REPUE
REPUS RUÉES RUPÉE RUPES RUSÉE - VOULIEZ VIOLEZ VOILEZ VOLIEZ VOUIEZ
VOULEZ VIOLE VOILE VOLEZ VOUEZ - FUIRONS FOURNIS FOURNI FRISON FUSION
FIONS FOINS FOURIR FOURS

8 TROUVE LE MEILLEUR MOT

Il faut avoir toutes les réponses pour obtenir un point.

RODE : O, S, Z - COU : S, T - PAR : C, S, T, U - DON : C, S, T - JE : T, U

Concours de Scrabble Scolaire 2017/2018 – Catégorie collèges

NOM: PRÉNOM: Année de naissance :

CLASSE: ÉCOLE:

Ecris en lettres capitales au stylo-bille, utilise des mots que tu connais bien.

Les noms propres sont interdits mais tu peux conjuguer les verbes, utiliser des féminins et des pluriels.

Les voyelles peuvent avoir des accents. Tu as 30 minutes pour jouer. Bonne chance !

1. BOUCHE LES TROUS

Remplace le point par une lettre pour former un mot.
Exemple : V . CHE → VACHE /5

LA . VE OB . ET DOU . E VER . ES RA . OUT

2. AJOUTE UNE LETTRE DEVANT

Remplace le point par une lettre pour former un mot.
Exemple : . ANGE → MANGE /5

. RAME . ŒUF . BONNE
. ROUSSE . OUAH

3. AJOUTE UNE LETTRE DERRIÈRE

Remplace le point par une lettre pour former un mot.
Exemple : PIE . → PIED /5

POU . FA . PEU . HE . EXPRES .

4. CHOISIS LA BONNE ORTHOGRAPHE

Dans chaque ligne, **entoure** le mot **sans faute**. /5

ENVELOPPE	ENVELOPE	ENVELLOPPE
SILOUETTE	SILHOUETTE	CILLOUETTE
GENTI	JENTIL	GENTIL
PIJAMA	PYJAMA	PIGEAMA
DINOSAURE	DINAUSORE	DINOSORE

5. PROLONGE LES MOTS

Ajoute 3 lettres devant chaque mot pour former un nouveau mot. /5
Exemple : ... CASSE → FRACASSE

... BOUILLE ... CHEMIN ... TIGES
... POSER ... ASSEZ

6. TROUVE DES MOTS SUR UN THÈME

Sur le thème des **mathématiques**, forme des mots avec **toutes** les lettres de chaque tirage. /5

C C E E L R =
C E F F H I R =
D E I I R S V =
A E E P R T Z =
E E E G I M O R T =

7. UTILISE CERTAINES LETTRES

En utilisant une seule fois chaque lettre, trouve un mot **d'au moins 5 lettres** commençant par la lettre en gras.
Exemple : A C E L N O S → CALONS /5

A E G I L R S → **A**.....
A E C F H U R → **F**.....
E I O L P U S → **P**.....
B E F F O S U → **B**.....
C E I R S U V → **C**.....

8. TROUVE TOUTES LES LETTRES FINALES

Avec le tirage suivant, entoure **toutes les lettres** que tu peux mettre à la fin de chaque mot. /5

Exemple : JOUE C I O S T U Z
(3 solutions : jouet, joues, jouez)

R O D E	C I O S T U Z
C O U	C I O S T U Z
P A R	C I O S T U Z
D O N	C I O S T U Z
J E	C I O S T U Z

CONCOURS DE SCRABBLE SCOLAIRE 2017-2018

Consignes pour les enseignants

- Il est conseillé, avant de laisser les élèves travailler seuls, de détailler collectivement les exemples proposés pour chaque type de question.
- Demander aux enfants d'écrire en majuscules d'imprimerie et de ne pas utiliser de crayon à papier. S'ils font une erreur ils peuvent rayer et écrire le mot à côté.
- Les formes conjuguées de même que les mots avec accent, les pluriels et les féminins sont autorisés. L'absence d'accent dans la rédaction d'un mot ne sera pas pénalisée.
- Le barème est d'un point par mot, soit 40 points au total.

Solutions catégorie collèges

1 BOUCHE LES TROUS

LARVE - OBJET - DOUCE DOUÉE DOUTE DOUVE DOUZE - VERBES VERGES VERNES
VERSES VERTES VERVES - RAGOÛT RAJOUT

2 AJOUTE UNE LETTRE DEVANT

BRAME CRAME DRAME TRAME - BOEUF - ABONNE - BROUSSE FROUSSE TROUSSE -
POUAH

3 AJOUTE UNE LETTRE DERRIÈRE

POUF POUH POUM POUR POUX - FAC FAF FAN FAQ FAR FAT FAX - PEUH PEUL
PEUR PEUT PEUX - HEM HEP HEU - EXPRESS

4 CHOISIS LA BONNE ORTHOGRAPHE

ENVELOPPE - SILHOUETTE - GENTIL - PYJAMA - DINOSAURE

5 PROLONGE LES MOTS

BARBOUILLE GRIBOUILLE TAMBOUILLE - PARCHEMIN - FUSTIGES VERTIGES VESTIGES
VOLTIGES - COMPOSER DISPOSER PRÉPOSER PROPOSER SUPPOSER - DÉLASSEZ
DÉPASSEZ ENTASSEZ JACASSEZ REPASSEZ RÉVASSEZ TABASSEZ... *(non exhaustif)*

6 TROUVE DES MOTS SUR UN THÈME

CERCLE - CHIFFRE - DIVISER - TRAPÈZE - GÉOMÉTRIE

7 UTILISE CERTAINES LETTRES *(liste non exhaustive)*

AGRILES ARGILES AGRILE ARGILE AIGLES AIGRES ALGIES AGIES AGILE AGRÈS AIGLE
AIGRE AILES AIRES ALGIE ALISE ARISE ASILE - FAUCHER FÂCHER FAUCHE FAUCRE
FÂCHE FARCE - POILUES POULIES PILOUS PLOIES PLUIES POILES POILUE POLIES
POULES POULIE PEULS PILES PILOU PLIES PLOIE PLUIE POILE POILS POILU POISE
POLES POLIE POLIS POULE POULS PUISE PULSE - BOUFFES BŒUFS BOUFFE BŒUF
BOUES BOUSE - CUIVRES CURSIVE CUIVIERS CUIVRE CURIÉS CUIVIER CIRES CIRSE
CIVES CRIES CRISE CRUES CUIRE CUIRS CUISE CURES CURIE CUPER CUVES

8 TROUVE TOUTES LES LETTRES FINALES

Il faut avoir toutes les réponses pour obtenir un point.

RODE : O, S, Z - COU : S, T - PAR : C, S, T, U - DON : C, S, T - JE : T, U